

R A L L Y E D E S I M A G E S



Coupe de France des Rallyes 2026 (Coeff. 2)

Championnat de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile
Challenge ASA Mirecourt
Challenge Féminin by Rallye pour les Filles

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

8ème RALLYE DES IMAGES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

01/12/25	20h00	Parution du règlement et ouverture des engagements	www.asamirecourt.com
Lundi 05/01/26	Minuit	Clôture des engagements, cachet de la poste faisant foi.	
Vendredi 09/01/26	20h00	Parution de la liste des engagés Avec heures de convocation aux vérifications techniques	www.asamirecourt.com
Dimanche 11/01/26	10h00 à 12h00 14h00 à 16h00	Mise à disposition du Road-Book 1^{er} Jour de reconnaissance	Bar le Charleston, 47 Rue de Lorraine, Thaon-les-Vosges
Vendredi 16/01/26	09h00 à 12h00	Mise à disposition du Road-Book	Bar le Charleston, 47 Rue de Lorraine, Thaon-les-Vosges
	14h00 à 16h00	Mise à disposition du Road-Book	Bar le Charleston, 47 Rue de Lorraine, Thaon-les-Vosges
	09h00 à 12h00 14h00 à 19h00	2^{ème} Jour de reconnaissance	
	16h00 à 20h00	Vérifications administratives et techniques	Garage Harroué 198 Rue de Lorraine, Thaon-les-Vosges
	16h00	Début de la mise en parc fermé de départ	Parking, La Rotonde, Thaon-les-Vosges
	18h15	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	La Rotonde, Thaon-les-Vosges
	20h00	Publication de la liste des concurrents admis au départ ainsi que les heures et ordre des départs	Panneau d'affichage numérique (https://www.pksoft.fr/FR/)
Samedi 17/01/26	9h00	Départ du premier concurrent	Podium, La Rotonde, Thaon-les-Vosges
	16h00	Arrivée du premier concurrent	Podium, La Rotonde, Thaon-les-Vosges
		Vérifications finales	Garage Harroué
		Affichage du classement 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	La Rotonde, Thaon-les-Vosges et panneau d'affichage numérique
		Remise des prix	La Rotonde, Thaon-les-Vosges

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT

(ORGANISATEUR ADMINISTRATIF)

Avec le concours de la

VILLE DE THAON-LES-VOSGES

Et avec le soutien du

DÉPARTEMENT DES VOSGES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

ORGANISE LES 16 & 17 JANVIER 2026

Un rallye automobile régional dénommé :

8^{ème} RALLYE DES IMAGES – THAON-LES-VOSGES

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand-Est sous le numéro 1 en date du
21/10/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 2 en date du
21/10/2025.

Comité d'Organisation

Présidents : **Paul-Emile REMY – Jean-Marc BILDÉ**

Membres : **Les membres du comité directeur de l'ASA Mirecourt**

Secrétariat du Rallye, Adresse :

ASA Mirecourt, 272 Rue de Lorraine, 88150 Thaon-les-Vosges

Téléphone : *Pour les concurrents : 06.03.47.99.29 / Pour l'organisation générale : 06.01.24.09.60*

Site internet : www.asamirecourt.com Courriel : contact@asamirecourt.com

Permanence du Rallye (Pendant toute la durée du rallye) :

La Rotonde, 3 Rue Pierre de Coubertin, 88150 Thaon-les-Vosges

Organisateur technique

Nom : **ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT**

Président : **Paul-Emile REMY**

Siège : **5 Route d'Épinal, 88500 Mattaincourt**

Téléphone : **06.01.24.09.60**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1 P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

- | | | |
|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| • Président : | Claude CONDAMIN | Lic. n° 122813 / 0314 |
| • Membres : | Marc ANTOINE | Lic. n° 315699 / 0308 |
| • Secrétaire : | Gilbert HORALA | Lic. n° 12674 / 0321 |
| | Michele PECCAUD | Lic. n° 2309 / 0314 |

Direction de Course au PC :

- | | | |
|--|---------------------|-----------------------|
| • Directeur de Course Général : | Christophe GALLAIRE | Lic. n° 242385 / 0314 |
| • Directeur de Course Général Adj. : | David CLAUDE | Lic. n° 221403 / 0308 |
| • Directeur de Course Adj. Gestion ES 1-2-3-4 : | Delphine NASAZZI | Lic. n° 11063 / 0314 |

Direction de Course en ES :

- | | | |
|--|------------------|-----------------------|
| • Directeur de Course ES 1-2-3-4 : | Franck MADER | Lic. n° 187564 / 0323 |
| • Directeur de Course Adj. 1-2-3-4 : | Olivier DEVAUX | Lic. n° 1751 / 0314 |
| • Directeur de Course dédié aux vérifications : | David CLAUDE | Lic. n° 221403 / 0308 |
| • Chargé des Relations Avec les Concurrents : | François NASAZZI | Lic. n° 11062 / 0314 |

Commissaires Techniques :

- | | | |
|------------------------|-----------------|-----------------------|
| • Responsable : | Emile TENA (A) | Lic. n° 124058 / 0305 |
| • Membres : | Gérard PROTOIS | Lic. n° 1906 / 0321 |
| • Secrétaire : | Denis DERCHE | Lic. n° 33547 / 0314 |
| | Michel LORRAIN | Lic. n° 105082 / 0302 |
| | Fabienne DERCHE | Lic n° 121913 / 0314 |

Chronométrage :

- | | | |
|--|---------------------|-----------------------|
| • Chronométreurs ES 1-2-3-4: | Sylvie FAIVRE | Lic. n° 11039 / 0421 |
| | Françoise FRANCHI | Lic. n° 214894/ 0305 |
| | Denis CASTEL | Lic. n° 234077 / 0305 |
| • Classement : | Gérard PEUREUX | Lic. n° 11719/ 0305 |
| • Médecin ES 1-2-3-4: | Michel WIEDENKELLER | Lic. n° 146262 / 0323 |
| • Vérifications administratives : | Franck REMY | Lic. n° 17150 / 0305 |
| | Claudy PATENOTTE | Lic. n° 1626 / 0305 |
| | Didier MAROTEL | Lic. n° 196152 / 0305 |

Voitures d'Encadrements :

• Tricolore :	Didier MAROTEL Jean-Charles BIDAL	Lic. n° 196152 / 0305 Lic. n° 1625 / 0305
• Autorité :	Jean-Marc BILDÉ Thierry STOECKLE	Lic. n° 5404 / 0305 Lic. n° 3500 / 0305
• Info :	Pascal LAURENT Didier SIGNORET	Lic. n° 382962 / 0305 Lic. n° 346599 / 0305
• Damier :	Yannick POINSIGNON Claudy PATENOTTE	Lic. n° 57790 / 0305 Lic. n° 1626 / 0305

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye des Images – Thaon-les-Vosges compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 2.
- Les Championnat « Rallyes Pilotes et Copilotes » de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.
- Les Challenges « Rallyes Pilotes et Copilotes » de l'ASA Mirecourt.
- Le Challenge Féminin by *Rallye pour les Filles*.

1.3 P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés ainsi que les heures de convocation aux vérifications administratives seront mises en ligne sur le site www.asamirecourt.com à partir du Vendredi 09 Janvier 2026 à 20h00.

C'est l'heure limite à respecter. Tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA.

Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture.

Les voitures devront être obligatoirement « stickées » (plaques, numéros, pub...) avant de passer aux vérifications techniques.

Les vérifications administratives auront lieu le :

Vendredi 16 Janvier 2026 de 16h00 à 19h45
au Garage Harroué situé 198 Rue de Lorraine, 88150 Thaon-les-Vosges

Les vérifications techniques auront lieu le :

Vendredi 16 Janvier 2026 de 16h15 à 20h00
au Garage Harroué situé 198 Rue de Lorraine, 88150 Thaon-les-Vosges

A l'issue des vérifications techniques, les concurrents auront 15 minutes pour mettre leur véhicule en parc fermée. C'est l'heure limite à respecter. Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA.

Néanmoins, il sera possible de rentrer dans le parc avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Harroué situé 198 Rue de Lorraine, 88150 Thaon-les-Vosges. Le taux horaire de la main d'œuvre est de 60 € TTC.

Le Parc Remorque et ses modalités seront précisés par additif au présent règlement.

ARTICLE 2P. ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye des Images – Thaon-les-Vosges doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement (téléchargeable sur le site www.asamirecourt.com) dûment complétée avant le lundi 05 Janvier 2026 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Bulletin d'engagement à adresser par courrier à :

ASA MIRECOURT - 272 rue de Lorraine - 88150 THAON LES VOSGES

Contact : Franck REMY - 06-03-47-99-29 - contact@asamirecourt.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures au maximum. Après ce nombre atteint, les concurrents seront placés en liste d'attente.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec publicité facultative des organisateurs	315 €
Sans publicité facultative des organisateurs	625 €
Équipage 100 % ASA Mirecourt OU	275 €
Équipage à + de 150 kms de Mirecourt (ViaMichelin)	
Équipage 50 % ASA Mirecourt	295 €

Ces montants comprennent les 5 € reversés au Challenge Commissaires.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (espèces, virement ou chèque établi à l'ordre de ASA Mirecourt). Le R.I.B. pour le paiement par virement est disponible sur www.asamirecourt.com.

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

3.3P. ORDRE DES DEPART

3.3.1P.

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

4.2P. PNEUMATIQUE

L'organisateur mettra tout en œuvre pour contrer les conditions hivernales (neiges/verglas).

4.2.1 Réglementation des pneumatiques cloutées

Seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés. Ils ne doivent en aucun cas traverser cette bande. Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :

- Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm, tolérance comprise. Poids : 2 g.
- Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : maximum 2mm.
- Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm. Tolérance MAXI 0.5 mm.
- Densité d'implantation :

Aucun décimètre de la longueur de la bande de roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de douze crampons, implantés au grès du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 47 mm qui doit rester libre.

L'organisateur se réserve le droit d'organiser des contrôles où bon leur semble et d'effectuer des prélèvements de crampons aux fins de vérifications.

Chaque infraction constatée entraînera une pénalisation de quinze minutes.

Le contrôle pourra être effectué en tout lieu, à tout moment, et comprendra les opérations suivantes

- Relevé d'une empreinte de la bande de roulement.
- Prélèvement d'un clou aux fins de mesure.

Le rallye des Images est éligible à la coupe de France des rallyes 2026, et, est un rallye asphalte qui selon les conditions météorologiques peut-être disputé sur une route verglacée et ou enneigé.

Pour les véhicules du groupe R, se référer aux articles 260 et 261 de la FIA.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1. Pendant toute la durée du rallye, l'assistance ne sera autorisée qu'uniquement aux parcs d'assistance situés dans les parkings de la rotonde et suivant les limites de zones précisées dans le road-book.

Des vérifications de respect de zones seront effectuées, toute infraction pouvant être sanctionnée.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera admis dans le parc.

La vitesse des véhicules et des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 30 km/h.

Un parc remorque obligatoire étant prévu, voir article 1.3P, les remorques ainsi que tout autre véhicule seront interdits dans le parc d'assistance. Le non-respect de cette interdiction pouvant être sanctionné.

4.3.1.4 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- # de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A-B et C d'une capacité minimale de 5 kg et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- # d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- # de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- # de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- # de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye des Images – Thaon-les-Vosges représente un parcours total de **93.20** kms. Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales (100% Asphalte) d'une longueur totale de **36.00** kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2-3-4	« Le Durbion »	9.00 Kms	X4	36.00 Kms
-------------------	-----------------------	-----------------	-----------	------------------

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

La matérialisation au sol sera effective à l'ouverture des reconnaissances pour l'ensemble des ES. **Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye.**

Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.

Une feuille de contrôle des reconnaissances est intégrée au road book.

Cette feuille devra être présentée à chaque demande et sera remise impérativement au CH0.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo à bille l'heure de passage sur leur feuille de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours).

Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours.

Tout concurrent doit présenter immédiatement sa feuille de pointage à ces contrôles.
Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du code de la route sur route ouverte.
Des sticker "Reconnaissance" numérotés et distribués pendant les vérifications administrative seront obligatoirement apposés **en haut à droite du pare-brise et sur la lunette arrière** du véhicule.

6.2.5P. DUREE

Dimanche 10 Janvier 2026	10h00 - 12h00	14h00 - 16h00
Vendredi 16 Janvier 2026	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00

Le nombre total de passage est limité à 3.

Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1.P DEPART

7.1.7 Les road-book seront distribuées à l'adresse suivante :

Bar le Charleston, 47 Rue de Lorraine, 88150 Thaon-les-Vosges

Dimanche 10 Janvier 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Vendredi 16 Janvier 2026 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

En échange des road-book, les équipages devront fournir obligatoirement la feuille de reconnaissance remplie (disponible en ligne sur www.asamirecourt.com) qui précise le ou les véhicules utilisés lors des reconnaissances. Il leur sera également fourni deux autocollants qui seront à apposer en haut à droite du pare-brise et sur la lunette arrière.

La fiche de contrôle des reconnaissances à remplir suivant la réglementation générale figure à la première page du road-book. Ils recevront contre émargement le briefing pilote écrit.

7.3P. CONTROLES HORAIRES

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon via la ligne téléphonique "Ligne Sécurité Abandon" dont le numéro figure sur le carnet de bord.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevénir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le Samedi 17 Janvier 2026 à la Rotonde, Thaon-les-Vosges.

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}
Classement Général	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
Classes de 1 à 4 partants	1 coupe	1 coupe		
Classes de 5 à 10 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
Classes plus de 10 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe

- **1 engagement offert pour la prochaine édition sera tiré au sort parmi la liste des partants.**

Challenge Féminin by Rallye pour les Filles et ASA Mirecourt :

Toutes les féminines récompensées recevront des fleurs.

	1^{ere}	2^{ème}	3^{ème}
Équipage 100% féminin Ou pilotes féminine	2 Coupes RPF + 1 engagement	1 coupe + Autocollants RPF	1 coupe + Autocollants RPF

